

## Certifications du degré secondaire II

2016

2020



### Définition

Au degré secondaire II, plusieurs types de **certifications** (formation générale ou formation professionnelle) sont possibles et leur durée varie entre deux et cinq ans.



### Objectif de la collecte

Observer l'évolution des taux de certifications au degré secondaire II ainsi que leur répartition dans les différentes filières.



### Utilisation

Les informations sur les certifications du degré secondaire II servent de référence pour évaluer dans quelle mesure est réalisé l'un des objectifs politiques communs définis par la Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail, à ce que 95% des jeunes de 25 ans possèdent un titre du degré secondaire II.

On parle d'une **première certification** pour :

- la formation générale : les maturités gymnasiales, les certificats des écoles de culture générale (ECG) et les titres des écoles internationales situées en Suisse;
- la formation professionnelle initiale : les certificats fédéraux de capacité (CFC) et les attestations fédérales (AFP).

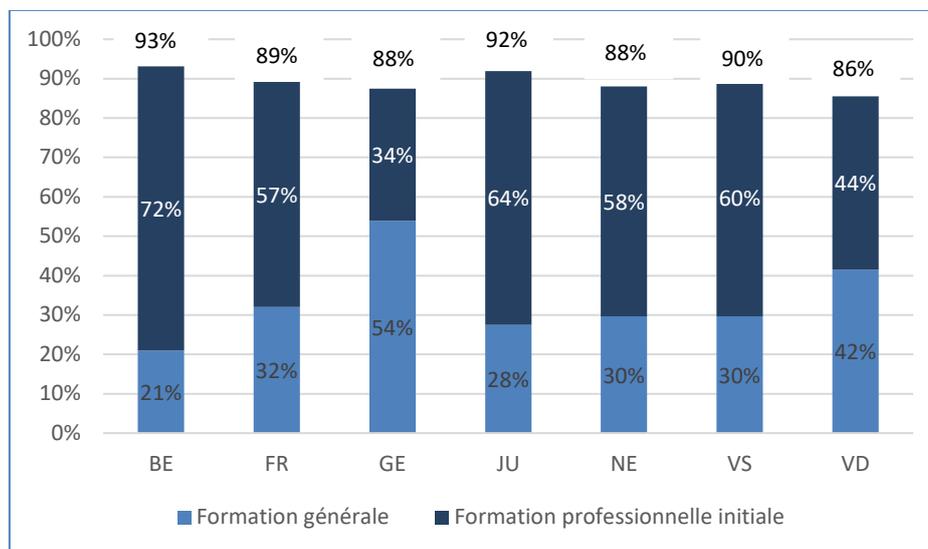
Après ces premières certifications, il est possible d'obtenir une **deuxième certification** (toujours au degré secondaire II) : une maturité professionnelle (après un CFC ou déjà intégré dans celui-ci) ou une maturité spécialisée (après le diplôme d'ECG).

## Taux de première certification du degré secondaire II (année 2018)

### Part en pour-cent de la population en âge d'obtenir une 1<sup>re</sup> certification (jusqu'à 25 ans)

Les données concernent le canton de domicile légal au moment de l'obtention de la certification.

Les cantons bilingues sont pris dans leur ensemble.



Source : OFS, <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/education-science/indicateurs-formation/themes/reussite-formation/diplomes-secii.html>, état du 2.11.2020 (consulté le 27.5.2021).

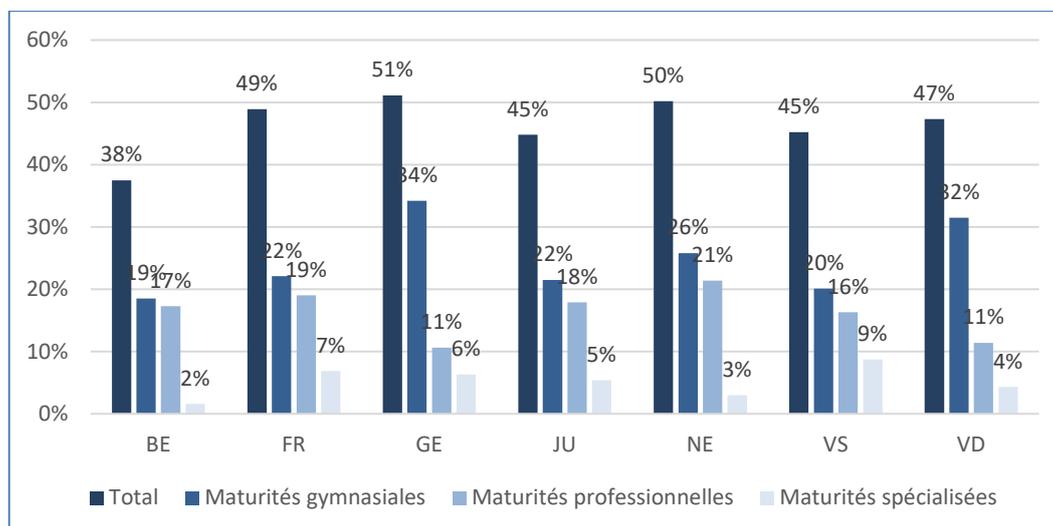
Réalisation du graphique : Institut de recherche et de documentation pédagogique (2021).

## Taux de maturités selon le type de maturité et le canton (année 2018)

### Part en pour-cent de la population en âge d'obtenir une maturité (jusqu'à 25 ans)

En Suisse, le taux des maturités total est de 40.9%.

Les cantons bilingues sont pris dans leur ensemble. Les valeurs ont été arrondis.



Source et complément d'information : Office fédéral de la statistique (OFS), <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/education-science/indicateurs-formation/themes/reussite-formation/taux-maturites.html> (consulté le 10.11.2020).

Réalisation du graphique : Institut de recherche et de documentation pédagogique (2021).



Pour plus d'informations consulter la [fiche complète](#).